

DEL-2020-196

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 7/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comite' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMADIO, AMOUDRY, BARBIER, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.
MM. DUPERTHUY, GERDIL, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. CONDEVAUX JF, BACHELLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BOUCLIER, BOUVARD C, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GILLET, GONDA, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER – Cabinet KLOPFER
Mmes ASSIER, CELDA, FORSTER, GIZARD, MALLET, PERINEL, PERRET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, SCOTTON, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 47
Représentés par mandat : 2

Objet : NUMERIQUE - RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE - INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SALLANCHES AU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DU SYANE ET LANCEMENT DES DEPLOIEMENTS

Exposé du Président,

En septembre 2019, la commune de Sallanches et sa Régie ont engagé une réflexion pour étendre le réseau fibre optique communal, avec l'objectif de déployer le FTTH sur l'ensemble du territoire de la commune. C'est dans ce cadre que des échanges sont intervenus avec le SYANE, dans le but d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une éventuelle intégration de la commune dans le Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Syndicat.



Suite à ces échanges, lors de sa séance du 19 février 2020, le conseil municipal de Sallanches a acté une déclaration d'intention de rejoindre le projet du SYANE.

De façon concordante, lors de sa réunion du 20 février 2020, le Comité du SYANE a donné un accord favorable de principe pour l'intégration de la commune de SALLANCHES à son Réseau d'Initiative Publique.

Depuis, la commune de SALLANCHES, la Régie Gaz Electricité de Sallanches (RGES) et le SYANE ont approfondi les échanges afin de clarifier les conditions de cette intégration. Notamment, un audit du réseau existant a été réalisé par le Syndicat, qui a notamment fait apparaître qu'une partie du réseau de la commune ne pourra pas être repris par le SYANE du fait que les câbles optiques ont été posés directement dans les fourreaux et chambres de génie civil du réseau de distribution d'électricité. Pour des raisons de sécurité, ceci n'est pas compatible avec le cadre d'exploitation du FTTH, dans lequel nombre d'acteurs indépendants doivent pouvoir intervenir directement sur le réseau.

Les colonnes montantes des immeubles déjà fibrés seront en revanche réutilisables.

Le SYANE a aussi réalisé le zonage FTTH prévisionnel de la commune et fait l'exercice de l'intégrer dans la phase 2 de son projet, avec les mêmes critères de priorisation que pour le reste du territoire.

Au vu des éléments de plannings prévisionnels et des échanges juridiques, financiers et techniques qui ont eu lieu, la commune de SALLANCHES a délibéré le 25 novembre 2020 en faveur de son intégration au RIP du SYANE. Dans sa délibération, le conseil municipal a décidé :

- à ce que le territoire de la commune de SALLANCHES intègre le périmètre d'action du SYANE, en vue de permettre au Syndicat de déployer le réseau fibre optique sur l'ensemble du territoire de la commune de SALLANCHES, et de fournir tous services de communications électroniques associés ;
- de verser au SYANE une participation financière d'un montant maximum de 22,5 € par prise FTTH, soit un montant maximum de 225.000 € pour la couverture totale en FTTH de la commune, étant précisé que les modalités de versement seront formalisées dans le cadre d'une convention financière à établir et signer avec le SYANE ;
- que la Régie Gaz Electricité de SALLANCHES ne déploie plus, ni n'exploite, de réseau d'initiative publique de communications électroniques ouvert au public sur le territoire ainsi transféré au SYANE ;

La délibération de la commune de SALLANCHES précise aussi :

- qu'elle demande à ce que le SDTAN de la Haute-Savoie soit mis à jour, afin que le SYANE devienne le porteur du réseau d'initiative publique sur l'ensemble de la commune de SALLANCHES, en lieu et place de la Régie Gaz Electricité de SALLANCHES ;
- qu'elle demande à la Régie Gaz Electricité de SALLANCHES, dans le but d'assurer une continuité du service public, de maintenir temporairement sa capacité opérationnelle et de la mettre à disposition du SYANE, selon des modalités à définir, cette capacité opérationnelle de la RGES devant rester effective jusqu'à ce qu'il soit possible de migrer la fourniture des services actuels vers le réseau du SYANE.

Le coût total de déploiement du Nœud de Raccordement Optique de Sallanches, des artères de collecte et de la couverture FTTH à 100% de la commune est estimé par le Syndicat à 7 M€. Il est précisé que les déploiements FTTH sur Sallanches pourront aussi bénéficier de la subvention nationale FSN phase 2, et sont éligibles à l'accompagnement financier régional. Ces éléments avaient déjà été pris en compte dans la dernière mise à jour de la prospective financière du projet (mai 2020), qui a conclu que l'intégration de la commune de Sallanches n'est pas de nature à déstabiliser l'équilibre financier du projet.

Les membres du Comité sont invités à :

1. Accepter la demande de la commune de SALLANCHES pour son intégration au projet de réseau d'initiative publique du SYANE,
2. Décider par voie de conséquence de la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie afin que le SYANE devienne le porteur du réseau d'initiative publique sur l'ensemble de la commune de SALLANCHES, en lieu et place de la Régie Gaz Electricité de Sallanches,



3. Autoriser le lancement du déploiement du réseau SYANE sur la commune de SALLANCHES,
4. Autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires permettant de formaliser l'intégration de la commune de SALLANCHES dans le périmètre du SYANE,
5. Autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement opérationnel des déploiements sur la commune de SALLANCHES.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J.P. Amoudry", is written over a circular official stamp. The stamp contains the SYANE logo and the text "LE DÉPARTEMENT AUVERGNE DE LA MONTAGNE" around the perimeter.

Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20201214-DEL-2020-196-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020